



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Fiche départementale - Allier (03)

Les ICPE du département

- 9 sites Seveso (5 Seveso seuil bas, 4 Seveso seuil haut)
- 42 installations relevant de la directive IED
- 59 carrières
- 619 km de canalisations de gaz naturel



Les chiffres clefs 2021 de l'inspection

Bilan des contrôles

- 131 inspections de sites industriels
- 18 contrôles inopinés de sites industriels
- 8 inspections d'appareils à pression
- 2 inspections de canalisation
- 9 mises en demeure
- 6 procès-verbaux
- 5 plaintes traitées

Bilan de l'instruction

- 6 décisions sur des dossiers soumis à autorisation
- 5 décisions sur des dossiers soumis à enregistrement

La protection des riverains

Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

- 2 PPRT en vigueur
- 578 K€ engagés par l'Etat pour le plan d'action dont 258 K€ déjà payés
- 3 logements acquis par procédure de délaissement
- 169 logements diagnostiqués pour des travaux de renforcement du bâti

Focus sur une action récente : construction d'une nouvelle station de traitement des effluents à Adisseo

Le site Adisseo emploie environ 500 personnes sur Commentry et est classé Seveso seuil haut. Il synthétise de la vitamine A et de la méthionine, composés utilisés pour l'alimentation animale.

Le projet

D'importants progrès ont été réalisés depuis plusieurs années au sein de cet établissement, dans la maîtrise des risques accidentels ou encore des rejets atmosphériques. Toutefois le site ne bénéficiait jusqu'alors que d'un outil relativement ancien pour le **traitement de ses effluents liquides**. L'impact de ces effluents sur le milieu récepteur (l'Oeil) était devenu un enjeu environnemental majeur, d'autant que l'Oeil se caractérise par des étiages marqués en période estivale et donc une sensibilité particulière vis-à-vis de rejets industriels.

À la suite de nombreux échanges avec la DREAL, un **projet de nouvelle station** a été élaboré en 2016-2017, pour un montant de 20 M€ dont 4,5 M€ de financement par l'agence de l'eau Loire Bretagne. La construction a été réalisée entre 2019 et 2021.

Les résultats ?

La station de traitement permet aujourd'hui à Adisseo d'avoir des rejets conformes aux meilleures techniques disponibles et induit **une nette amélioration de la qualité du cours d'eau**.

Quelques chiffres d'amélioration de la qualité des rejets :

DCO : -105 t/an soit environ -32 %
DBO5 : -25 t/an soit environ -40 %
NTk : - 4,4 t/an soit environ -12 %
MES : -50 t/an soit environ -69 %
P : -2,4 t/an soit environ -69 %

Outre un traitement spécifique de l'azote, ce projet a permis **une amélioration significative du rendement** de la station par re-circulation des boues ainsi que la

maîtrise de la nuisance olfactive par la mise en place de divers systèmes de captage et de traitement. Par ailleurs, le volume de boues d'épuration produites et utilisées en agriculture par épandage est réduit de deux tiers, permettant de **réduire d'autant le trafic routier**.

Grâce à la forte réduction du volume des boues d'épuration produites au sein de l'usine de Commentry, le site de stockage temporaire de boues avant épandage devient inutile (commune de Nérès les Bains, site dit «des Bioles»). Ce site a ainsi pu être **remis en état** par Adisseo sous le contrôle de la DREAL.



L'ancienne station de traitement des effluents a quant à elle été progressivement mise à l'arrêt avec mise en place d'un confinement in situ des boues encore contenues dans les différentes lagunes de traitement.

Quel a été le rôle de l'inspection ?

Les dossiers réglementaires nécessaires à la mise en place de ce projet ont été déposés à l'été 2018. Leur instruction a été précédée d'un important travail d'analyse technico-réglementaire entre l'industriel et la DREAL pour la définition des besoins au regard des spécificités du milieu récepteur. Cette instruction s'est conclue par un arrêté préfectoral le 15 juillet 2021 qui, au-delà de la station de traitement des effluents, revoit en profondeur l'ensemble des prescriptions applicables au site.

Le chantier et la bonne prise en compte des risques liés au maintien en fonctionnement des anciennes installations pendant la construction, ont fait l'objet de plusieurs visites de la part de l'inspection des installations classées de la DREAL.

Directeur de la publication : Jean-Philippe Deneuvy

Pilotage, coordination : service PRICAE, mission communication

Crédits photo : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, freepik, Pixabay

Juin 2022

Ce document est téléchargeable sur : www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes
69453 Lyon cedex 06 - Tél. 04 26 28 60 00
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr